

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE LILLE

Vu le décret n° 89 902 du 18 décembre 1989 relatif aux IEP dotés d'un statut d'établissement public rattaché à une université et notamment, son article 20 ;

Vu le décret n° 91 562 du 13 Juin 1991 portant création de l'Institut d'études politiques de Lille ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation portant nomination de monsieur **Pierre Mathiot**, directeur de l'Institut d'études politiques de Lille pour une durée de cinq ans à compter du 1er mars 2019 ;

Vu l'article 16 des statuts de l'Institut d'études politiques de Lille ;

ARRETE

Article 1 :

Les membres de la Commission égalité de genre de Sciences Po Lille ayant une voix délibérative sont :

<u>Membres titulaires</u>
<p>Collège des personnels enseignants Catherine Saupin (Chargée de mission) Anne-claire Beurthey Morel</p>
<p>Collège des personnels administratifs Elsa Dievart Maxime Carneiro Sylvain Freset Zoé Lutz Léa Moine Lucie Chagneau</p>
<p>Collège des étudiantes et étudiants Margaux Bielle (1A) Capucine Fourleignie Baufume (2A) Manon Reveille (4A)</p>

Article 2 :

Elle est présidée par le directeur de l'Institut dont la voix est prépondérante en cas d'égalité des suffrages.

Lille, le 21 novembre 2022

Pierre Mathiot



Directeur de Sciences Po Lille

